



# Comment détecter et accompagner l'épuisement professionnel ?

**Vous êtes fonctionnaire territorial, Votre employeur est couvert au contrat-groupe statutaire du CDG22 sur le risque « maladie », Vous vous sentez concerné par la question de l'épuisement professionnel.**

## Comment solliciter HOLICARE ?

- Parlez-en au médecin de prévention ou à la psychologue du CDG22
- Faites le test qui vous sera adressé par mail
- Prenez connaissance de votre résultat et de votre degré d'épuisement professionnel
- Si vous avez un profil « curatif », vous bénéficierez d'un accompagnement global\*.

\*À l'issue du programme, **91 % des personnes prises en charge ne présentent plus de symptôme anxiodépressifs**, les écartant ainsi du risque d'arrêt de travail.

1

Un test de 7 minutes, pour évaluer votre santé mentale.



*Résultats immédiats et cliniquement prouvés.*

2

Un accompagnement digital personnalisé sur plusieurs mois, avec parcours de soins pluridisciplinaires (psy, diététiciens, coaching sportif...)



## CONTACT

**Secrétariat médical :** [medecine@cdg22.fr](mailto:medecine@cdg22.fr)

